

GE_GERICHTE C/25495/2014 vom 5. August 2016

GE Cour de justice, 2016-08-05, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_C_25495_2014

FR: GE_GERICHTE C/25495/2014 du 5 août 2016

IT: GE_GERICHTE C/25495/2014 del 5 agosto 2016

Regeste

DOMMAGE; ORDONNANCE; JONCTION DE CAUSES ; SUSPENSION DE LA PROCÉDURE | CPC.319b.2

Erwägungen

E. 3

La recourante, qui succombe, supportera les frais de ses recours (art. 106 al. 1 CPC) - y compris ceux de la décision sur effet suspensif -, arrêtés à 700 fr. (art. 13 et 39 RTFMC), couverts par les avances déjà opérées, qui restent acquises à l'Etat. Il n'est pas alloué de dépens (art. 22 al. 2 LaCC). * * * * * PAR CES MOTIFS, La Chambre des prud'hommes, groupe 4 : Préalablement : Ordonne la jonction des recours interjetés le 25 août 2016 par A._____ SA contre la décision référencée sous JTPH/295/2016 et JTPH/296/2016 et rendue par le Tribunal des prud'hommes le 5 août 2016 dans les causes C/25495/2014-4 et C/23659/2014-4. A la forme : Déclare lesdits recours irrecevables. Au fond : Arrête les frais des recours à 700 fr., couverts par les avances déjà opérées, qui restent acquises à l'Etat de Genève. Les met à la charge de A._____ SA. Siégeant : Madame Valérie LAEMMEL-JUILLARD, présidente; Monsieur Olivier GROMETTO, juge employeur; Madame Christiane VERGARA-PIZZETTA, juge salariée; Madame Véronique BULUNDWE-LEVY, greffière Indication des voies de recours et valeur litigieuse : Conformément aux art. 72 ss de la loi fédérale sur le Tribunal fédéral du 17 juin 2005 (LTF; RS 173.110), le présent arrêt peut être porté dans les trente jours qui suivent sa notification avec expédition complète (art. 100 al. 1 LTF) par-devant le Tribunal fédéral par la voie du recours en matière civile, les moyens étant toutefois limités en application de l'art. 98 LTF. Le recours doit être adressé au Tribunal fédéral, 1000 Lausanne 14. Valeur litigieuse des conclusions pécuniaires au sens de la LTF supérieure ou égale à 15'000.- fr.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.